

A.S. Valentigney Basket « Pays Montbéliard »  
CONTACT : Sandrine au 06-20-05-62-01  
3 rue d'Audincourt 25400 EXINCOURT  
manifs.valentigneybasket@gmail.com



**Bourse Layette, Vêtements Enfants, Puériculture**  
**dimanche 27 septembre 2026 8h 16h**

Salle Rencontre Jean Jaures, rue de Brognard 25600 Vieux-Charmont  
Droit d'Entrée 1€

**Formulaire d'Inscription**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
N° carte d'Identité : \_\_\_\_\_ délivrée le : \_\_\_\_\_  
Préfecture : \_\_\_\_\_ ou fournir la photocopie Recto/Verso  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Téléphone (fixe ou portable) : \_\_\_\_\_

Location de 12€ la table (table de 1m80x80cm fournie avec 2 chaises)

Emplacement (12€ la table) : \_\_\_\_ Tables x 12€ soit \_\_\_\_\_€

+ Chèque à l'ordre de A.S.V.Basket

+ Chèque de caution de 10€, restitué à 16H, SI votre emplacement est propre, la table et les chaises en bon état et les déchets de la journée enlevés.

Installation le dimanche matin à 7H. Les emplacements non occupés à 9H seront, de droit, à notre disponibilité.

Nature des marchandises vendues : \_\_\_\_\_

**ATTENTION ; la vente d'animaux, de nourriture, d'objets de contrefaçon et d'armes est interdite**  
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.  
J'atteste sur l'honneur la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de la même année civile. (article 321-9 du Code Pénal)

J'atteste être vendeur occasionnel d'objets personnels et de ne pas procéder à des opérations d'achats pour revendre, considérés comme commerciales en application des articles 1er et 362 du code du commerce. J'accepte les conditions de participation de ce vide grenier et je souhaite réserver.

**Date et signature :**

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).